



DECLARATION TOLERANCE ZERO VIS-A-VIS DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION

L'Agence pour le Développement Agricole s'engage à maintenir des normes juridiques, éthiques et morales élevées, à respecter les principes d'intégrité, d'objectivité et d'honnêteté et veut être considérée comme opposée à la fraude et la corruption dans la conduite de ses activités .
Il est attendu de l'ensemble du personnel qu'ils partagent cet engagement.

L'ADA maintient une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et de la corruption et dispose d'un système de gestion du contrôle solide et efficace conçu afin de garantir une transparence, une équité, une non-discrimination et également pour prévenir et détecter, autant que possible, les fraudes et corriger leur incidence, si elles surviennent.

Cette politique est conforme à la réglementation en vigueur et aux principes énoncés dans le Statut du personnel de l'ADA. Son objectif est de promouvoir une culture qui dissuade les activités frauduleuses et facilite la prévention et la détection de la fraude et de la corruption. Dans ce sens, plusieurs instruments sont mis en place, à savoir :

- Le Manuel de procédures de prévention et de lutte contre la Corruption et la Fraude ;
- La Charte d'éthique de l'ADA ;
- Le Plan d'amélioration de la gouvernance de l'ADA ;
- Le Manuel des procédures de l'ADA ;
- La Charte d'audit interne ;
- La Cartographie des risques et système de management des risques.

L'ADA encourage l'intégrité et la prévention afin de promouvoir un rôle proactif et responsable dans la dissuasion de la corruption, de la fraude et toute autre pratique préjudiciable dans l'accomplissement de ses missions. *ع*

Directeur Général
de l'Agence pour le Développement
Agricole

Mohammed EL GUERROUJ

